COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Limoges, le 5 novembre 2026

LIMOGES

Incendie de l'hôtel de ville : le maire de Limoges prend acte des décisions de la Cour d'appel

La Cour d'appel de Limoges examinait, mardi 3 novembre, les appels concernant les demandes de remise en liberté des deux personnes interpellées dans le cadre de l'enquête sur l'incendie criminel de l'hôtel de ville survenu le 17 octobre dernier.

Le maire de Limoges, Guillaume Guérin, a pris connaissance ce jeudi 5 novembre des décisions rendues par la Cour d'appel. À l'issue de son délibéré, la Cour a décidé de :

- **Confirmer le placement en détention provisoire** de l'un des mis en examen des chefs de tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique, destruction en bande organisée du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes et participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime.

- Concernant la seconde personne mise en examen des chefs de destruction en bande organisée du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes et participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime, la Cour a ordonné **sa remise en liberté, assortie d'un placement sous contrôle judiciaire très strict**, à savoir : il est fait obligation à cette personne de fixer sa résidence à Marseille et de se présenter une fois par semaine à l'hôtel de police de Marseille, ainsi qu'interdiction de se rendre en Haute-Vienne, en Corrèze et en Creuse, d'entrer en contact avec l'autre mis en examen et de participer à des manifestations sur la voie publique se déroulant sur le territoire français.

Guillaume Guérin prend acte de ces décisions. Il réaffirme sa pleine confiance dans le travail rigoureux mené par les services de police pour que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cet acte criminel, ainsi que dans l'institution judiciaire pour que les responsabilités soient pleinement établies et que les sanctions pénales soient à la hauteur de la gravité des faits.

Contact presse Ville de Limoges :
Claire PAROT
Attachée de presse
06 64 93 77 24 / claire.parot@limoges.fr